

COMMENT SAISIR LA MISSION ?

Les membres de la Mission Sécurité Sûreté et Audit sont disponibles et joignables par mèl ou par téléphone pour tout conseil de premier niveau et échange d'informations, ou en cas d'urgence.

Pour toute demande d'intervention d'un/e membre de la Mission impliquant un déplacement et un avis ou un rapport, il convient d'adresser un courrier au chef de la Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation.

NB : Certains types de missions peuvent impliquer la prise en charge des frais par le service ou l'établissement demandeur.

DELEGATION INSPECTION RECHERCHE ET INNOVATION DES PATRIMOINES / Mission Sécurité Sûreté Audit (MISSA)

Chef de la Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

Pascal MIGNEREY

pascal.mignerey@culture.gouv.fr

01 40 15 34 01

SÉCURITÉ

Musées, archives

Lt-Colonel Jean-François DUARTE-PAIXAO

jean-francois.duarte@culture.gouv.fr

01 40 15 34 60

Patrimoine, architecture

Lt-Colonel Alain CHEVALLIER

alain.chevallier@culture.gouv.fr

01 40 15 76 82

Patrimoine, architecture

Lt-Colonel Dominique JAGER

dominique.jager@culture.gouv.fr

01 40 15 76 82

Formation secourisme

Adjudant-Chef Julien RASTOUL

julien.rastoul@culture.gouv.fr

01 40 15 34 98

Secrétariat de la Mission Sécurité Sûreté et Audit

Françoise ROUFFIGNAC

01 40 15 34 94

francoise.rouffignac@culture.gouv.fr

SÛRETÉ

Musées

Guy TUBIANA, commandant de police

guy.tubiana@culture.gouv.fr

06 63 10 58 24

André POPON, commandant de police

andre.popon@culture.gouv.fr

01 40 15 35 18

Patrimoine/MH, architecture

Eric BLOT, commandant de police

eric.blot@culture.gouv.fr

01 40 15 76 83

Archéologie, archives, biens culturels

Yann BRUN, ingénieur SCP, expert protection des entreprises et en intelligence économique

yann.brun@culture.gouv.fr

01 40 15 34 33 / 06 85 90 40 72

Direction Générale des Patrimoines
et de l'Architecture

DELEGATION A L'INSPECTION A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION

La Mission Sécurité Sûreté et Audit

2023

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

(arrêté modifié du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture)

Au sein de la direction générale des patrimoines et de l'architecture, la Mission Sécurité Sûreté et Audit (MISSA) fait partie la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (DIRI) .

Elle assure des missions de conseil et d'assistance sur l'application des normes dans les domaines de la sécurité incendie, de la sûreté et de l'accessibilité des espaces et des bâtiments, dans les secteurs de compétence de la direction générale des patrimoines.

Elle exerce ses missions auprès des services de l'administration centrale, des services déconcentrés, des services à compétence nationale, ainsi que des opérateurs rattachés à la direction générale.

Elle peut également intervenir auprès des établissements patrimoniaux ne relevant pas du ministère chargé de la culture.

LES SECTEURS D'EXPERTISE

LA SÉCURITÉ INCENDIE

La sécurité des personnes et la protection du patrimoine et des œuvres en cas d'incendie sont les deux objectifs de toute mission des conseillers Sécurité, officiers de sapeurs-pompiers mis à disposition du MC par la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP).

S'y ajoute le rappel systématique des règles de prévention et de prévision.

Intervenant en amont et tout au long du processus d'élaboration d'un projet (construction, restauration, aménagements temporaires ou définitifs...), les missions des conseillers Sécurité donnent lieu à des préconisations qui complètent, sans s'y substituer, les prescriptions des commissions de sécurité.

Les conseillers Sécurité incendie réalisent des audits sur les musées de France, sur les bâtiments d'archives, sur les écoles d'architecture, sur les monuments historiques relevant de la responsabilité de la DGPA. Ils formulent également des avis sur la sécurité, à l'occasion de prêts d'œuvres pour des expositions temporaires en France ou à l'étranger.

La Mission entretient et supervise des tableaux de suivi nationaux, notamment sur la sécurité des cathédrales et sur la réalisation des plans de sauvegarde des biens des collections.

Elle entretient des échanges réguliers avec la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur.

LA SÛRETÉ CONTRE LES VOLS, LA MALVEILLANCE ET LE TRAFIC ILLICITE DES BIENS CULTURELS

Les conseillers Sûreté apportent assistance et conseil, et formulent des recommandations et des prescriptions en matière d'organisation, de procédures, de techniques liées à la sécurisation des établissements culturels.

Ils réalisent des audits de sûreté dans les musées de France, les services d'archives, les centres de conservation et d'étude et les sites archéologiques, ainsi que sur les biens protégés au titre des monuments historiques (édifices, objets) .

Ils émettent des avis en cas de prêts d'œuvres, de demandes de dispense d'assurance ou de demande de la garantie d'Etat, en France et à l'étranger.

S'y ajoutent des missions en matière de prévention et de suivi des actes de malveillance, des vols et des dégradations. Des actions de sensibilisation aux risques sont également conduites pour l'ensemble des acteurs concernés.

Les conseillers sûreté sont en relation avec les autorités judiciaires, la police, la gendarmerie et la douane. Les officiers de police sont les officiers de liaison avec le ministère de l'Intérieur/ Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC).

LA FORMATION, LES RÉSEAUX

La Mission réalise de nombreuses sessions d'information et de formation à l'intention des responsables de services, de monuments, d'établissements et des partenaires concernés par les domaines de la sécurité et de la sûreté.

En lien avec les services métiers, la Mission conçoit et réalise des documents d'information, des notes techniques, des livrets de prescriptions et de normes. La plupart sont consultables en ligne, sur

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/securite-surete>

Un réseau de correspondants dans les DRAC permet les retours d'expérience et les remontées d'informations entre les conseillers et les partenaires institutionnels.

Qu'il s'agisse des liaisons entretenues par les conseillers de la Mission, avec leurs homologues étrangers, ou des nombreuses rencontres professionnelles sur la sécurité incendie comme sur la sûreté et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels auxquelles participent les conseillers (colloques, formations...), la Mission s'inscrit activement dans la coopération internationale.